

L'inspecteur d'académie informe la CAPD que le CTSD et le CDEN de rentrée sont respectivement programmés pour le 6 et le 7 Septembre.

Les syndicats SUD Education et le SNUipp-FSU 63 communiquent chacun une déclaration.

[La déclaration du SNUipp-FSU 63.](#)

Nominations 2eme phase du mouvement

[Les résultats du 2ème mouvement](#) sont arrêtés, aucune anomalie n'ayant été constatée. L'application informatique de cette phase du mouvement a facilité le travail et permet une lisibilité en toute transparence des affectations. 16 enseignants restent sans affectation et 12 postes (en équivalent temps plein) sont à pourvoir.

Les élues du SNUipp-FSU attirent l'attention sur le fait que certains collègues avec de petits barèmes se voient attribuer des vœux au-delà du 100ème dont certains postes délicats, dans l'ASH ou des directions d'écoles. Elles ont demandé que ces personnes soient soutenues et accompagnées.

Les collègues sans affectation pourront remplir leur fiche de vœux à partir de lundi 2 ou du mardi 3 Juillet au plus tard et devront la renvoyer avant le 9 juillet.

Penser à envoyer un double de la fiche de vœux au SNUipp-FSU 63 pour le suivi syndical.

Les nominations de la 3^{ème} phase seront examinées par le groupe de travail qui se tiendra le 27 août puis seront arrêtées lors de la CAPD du 28 août, date à laquelle les résultats seront publiés.

Une CAPD devrait se tenir le 7 septembre, faisant suite au CTSD du 6 septembre et au CDEN le lendemain. L'administration étudie la proposition de ne réunir qu'une seule CAPD de rentrée. Les collègues sans poste à la rentrée auraient alors une affectation provisoire pour les premiers jours de classe et rejoindraient leur poste « réel » après leur nomination dès la deuxième semaine de septembre.

Appels à candidatures

La liste des enseignants ayant postulé sur des [postes à profil](#) est présentée avec les candidatures retenues. On constate que de plus en plus le barème n'est pas pris en compte mais seulement l'appréciation de l'IEN et de la commission.

Pour le SNUipp-FSU, ces nominations se font sur des critères subjectifs « d'adéquation aux particularités » d'un poste. D'autre part, nous estimons que chaque PE, s'il est formé et

accompagné lors de la prise de fonction, et s'il possède la qualification requise, doit pouvoir y accéder.

PDMQC

Tous les PDQMC sont reconduits, cette année.

Ineats - Exeats

2 entrées du Cantal	BEGON Anaïs & COMBRE Alexia
2 entrées de l'Allier	CHAPUIS Eléonore & DELARBRE Sophie
1 entrée de l'Ardèche	TANSENS Pauline
3 stagiaires de la Haute-Loire intègrent le Puy-de-Dôme	
1 permutation entre le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire	

Le solde ineat/exeat est de 8

A noter que 2 enseignants ont été recrutés au titre du décret de 1995

Congés formation

2 personnes renoncent à leur congé-formation.

Ces deux possibilités de départ seront donc attribuées aux candidats suivants sur la liste.

Accès aux formations diplômantes à l'ESPE

Formation de formateurs

L'accès à ce parcours est réservé aux titulaires du CAFIPEMF uniquement pour une entrée directe en Master 2.

Candidates retenues : Isabelle BAUER, Audrey IMBERDIS et Claire MOAL (sur 4 places offertes)

Master parcours scolarisation et besoins éducatifs particuliers

L'accès à ce parcours est réservé aux titulaires du CAPA-SH ou du CAPSAIS ou du CAPPEI.

Candidates retenues : Cécile DICHAMP et Marlène MOUILLOT (sur 4 places offertes)

Barème utilisé pour le classement des candidats

Affectation sur poste spécialisé de 2017 à 2019 (PEMF, poste ASH)	100 points	Titulaire d'une licence ou VAP validée	30 points
Titulaire d'un master 1 ou 2	50 points	Demandes antérieures à partir de 2016-2017	30 points

En cas d'égalité, les candidats sont départagés par l'AGS dans l'ordre croissant.

Questions diverses présentées par le SNUipp 63

Affectations des TRS

Quelles sont les règles d'attribution mises en place dans les circonscriptions ?

Le SNUipp a rappelé qu'il y a quelques années, les titulaires remplaçants de secteur (TRS) étaient réunis par les équipes de circonscription. Les lieux d'exercice, les différents couplages (compléments de service / décharges de direction) leur étaient présentés. La règle était d'accorder la « priorité » au plus ancien dans le poste de TRS.

Actuellement, les IEN n'ont plus le temps de réunir les collègues. Ils les contactent par téléphone lorsqu'il y a de nouvelles compositions de postes. Le principe de continuité est appliqué dans chaque circonscription afin de faciliter l'organisation du service dans l'école et apporter une certaine stabilité dans l'équipe. La priorité au plus ancien TRS est respectée. La compatibilité du temps de travail de l'enseignant et des compositions possibles ne permet pas toujours de répondre au plus près aux préférences des collègues.

Le SNUipp suggère à l'administration d'écrire cette règle d'attribution des postes de TRS dans le projet de mouvement-intra départemental, l'année prochaine.

Situation RASED Clermont-Plaine (Mercoeur-Philippe Arbos)

Un poste de Maître E, est « bloqué » depuis 3 ans du fait de l'absence prolongé d'une collègue en longue maladie. Quelles solutions envisager pour répondre aux besoins d'aide pédagogique pour les écoles du secteur ?

L'administration ne peut affecter personne du fait que le poste n'est pas vacant. D'autre part, l'Mr l'IA-Adjoint explique qu'on ne peut nommer quelqu'un qui ne serait pas formé. Les élus du SNUipp-FSU suggèrent de proposer le remplacement à une personne qui s'engagerait à partir en formation. L'administration ne peut lancer de nouvel appel à candidature pour le départ en formation E, pour des raisons de budget essentiellement.

Décharges de direction

Le SNUipp 63 a demandé un relevé des décharges de directeur d'école de moins de 4 classes réalisées et non réalisées.

Au 15 Juin, 70% des décharges pour les écoles de moins de 4 classes ont été assurées et d'ici la fin de l'année scolaire, on devrait atteindre 73,29%, soit une légère progression.

Les IEN rapportent également que certains directeurs ou directrices refusent eux-mêmes ces temps de décharges. Pour le SNUipp 63, c'est d'autant plus étonnant quand on connaît le manque de temps dénoncé par bon nombre d'entre eux pour assumer les tâches administratives en particulier.

En fait, ce sont surtout des difficultés de remplacement sur cette dernière période qui n'ont pas permis la réalisation de la totalité des décharges.

Enquête Rentrée en musique

Pour le SNUipp, ce projet « rentrée en musique » est incohérent et déplacé.

Les enseignants, en fin d'année scolaire, ont besoin de se concentrer sur d'autres priorités. Les équipes d'école ont toujours à cœur d'organiser une rentrée paisible, joyeuse qui sécurise les

enfants et leur donne envie d'apprendre. Faisons leur confiance pour organiser ce moment en toute liberté.

D'autre part, renseigner cette enquête, même si elle n'est pas très conséquente, pèse une fois de plus sur la charge de travail des directeurs d'école.

Pour l'Inspecteur d'académie, il s'agit simplement de recenser ce qui se fait dans les écoles. Il ne s'agit pas de préparer une « prestation ».

Autres questions diverses

Postes de PEMF délocalisés

Du fait d'un vivier important de titulaires du CAFIPEMF, 3 délocalisations supplémentaires sont actées

Postes délocalisés	Implantation	Titulaire
Postes maintenus	CLERMONT-Fd Jean de la Fontaine (Maternelle REP+)	Catherine ERBACHER
	Les ANCIZES	Marie-Laure BARLOT
	LEZOUX	Evelyne TARAGNAT
Nouveaux postes	PERPEZAT (Cours multiples)	Julien LANGLAIS
	St JULIEN-PUY-LAVEZE (Cours multiples)	Cécilia CATEL RADENAC
	St SATURNIN (Classe maternelle)	Marie GOURGEON

ISAE pour les PE en EREA

Ils percevront la totalité de l'ISAE à partir de septembre car l'ensemble de leur service sera considéré comme service d'enseignement (service pédagogique + éducatif).

Scolarisation obligatoire des 3 ans

Aucune information officielle n'a été communiquée à la DSDEN.

Les élues à la CAPD
Joëlle MASSON & Laëtitia POINTU

Sans CAPD, qui vous informerait ?

Soutenez l'action du SNUipp



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège - FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

Snu63@snuipp.fr